



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



Communiqué de presse

La Chaux-de-Fonds, le 1^{er} février 2010

RUN : Le Locle et La Chaux-de-Fonds signent leur contrat d'agglomération avec le Conseil d'Etat

Affirmation concrète d'une communauté de destin

Il ne manquait plus que les signatures du contrat d'agglomération de la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds pour que la stratégie Réseau urbain neuchâtelois (RUN), fondée sur huit contrats d'agglomérations et de régions, puisse boucler la phase des négociations fondamentales et entrer véritablement dans une phase de réalisation. C'est chose faite depuis lundi 1^{er} février 2010. Les conseillers d'Etat Frédéric Hainard et Claude Nicati et les conseillers communaux de la Ville du Locle Cédric Dupraz et de la Ville de La Chaux-de-Fonds Laurent Kurth ont paraphé ce document dans les locaux du RUN à La Chaux-de-Fonds. Les deux villes du Haut du canton, déjà liées par les accords conclus dans le cadre du contrat d'agglomération du Réseau des trois villes (Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds) et du contrat de région de Centre-Jura, affirment ainsi leur communauté de destin à travers l'énoncé de plusieurs projets de portée cantonale qu'elles entendent réaliser ensemble.

Au terme de sept séances de négociations entre juin 2008 et décembre 2009, les partenaires se sont mis d'accord sur un programme de projets et sur l'idée de collaborations institutionnelles. Ce programme, lié à la politique fédérale des agglomérations, s'inscrit clairement dans la stratégie cantonale du RUN.

Quelques mesures du plan d'agglomération, reconnues comme prioritaires par le Conseil fédéral, seront prises en charge par la Confédération à raison de quelque 24 millions de CHF pour des infrastructures ferroviaires, des aménagements urbains et des mesures favorisant la mobilité douce.

Si le Parlement fédéral confirme les décisions du Conseil fédéral, les fonds fédéraux devraient être libérés vers fin 2010, ce qui permettrait d'entamer la mise en œuvre dès 2011. Communes et canton doivent de leur côté se mettre d'accord sur la répartition des coûts qui leur incombent.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



Le contrat d'agglomération fournit un cadre de coordination pour les actions que les deux Villes entendent développer et confirme au travers de divers projets la vocation de pôle urbain qu'elles sont appelées à jouer dans le développement du canton. Il vise notamment à coordonner le développement économique et territorial, à renforcer le pôle de formation et de recherche, à développer une politique de mobilité durable propre à régler le trafic pendulaire à l'échelle de l'agglomération (contournement routier du Locle et de La Chaux-de-Fonds) et à développer des collaborations institutionnelles.

Mesures concrètes pour renforcer l'ancrage urbain de toute la région

Le contrat d'agglomération signé lundi 1^{er} 2010 février entre le Conseil d'Etat et les deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle comporte de nombreuses mesures concrètes propres à renforcer l'ancrage urbain de toute la région. Ces mesures et projets portent par exemple sur la poursuite de l'aménagement du Crêt-du-Locle (notamment implantation d'instituts de la HE-Arc ou d'autres instituts, projet Robosphère), le développement des sites du Col-des-Roches et des Saignoles, la mise en place de structures pour promouvoir le site Unesco, la restauration et l'affectation de l'ancienne poste du Locle ou encore la concrétisation d'un centre de congrès d'importance cantonale dans les Montagnes neuchâteloises.

Divers projets comme l'aménagement des gares de Morgarten et des Eplatures, l'aménagement de la Place de la Gare de La Chaux-de-Fonds ou la construction de l'ascenseur reliant la gare du Locle à la Place du 1er Août sont liés au TransRUN et d'autres au contournement routier par la H20 comme la création de parkings d'échanges avec des interfaces de transports ou l'aménagement de la 2^e voie ferroviaire au Crêt-du-Locle. La dimension transfrontalière n'est pas oubliée. Selon les thématiques, la Communauté urbaine Le Locle – La Chaux-de-Fonds étend ses réflexions et son action à l'Agglomération urbaine du Doubs, constituée des communes de La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Morteau et Villers-le-Lac. La coopération transfrontalière porte notamment sur l'économie, la formation, la mobilité et l'aménagement du territoire.

Etape importante pour le RUN

Cette signature représente une étape importante pour le RUN. Avec cet ultime paraphe, les huit groupements de communes qui le constituent ont ainsi signé leur contrat de région ou d'agglomération avec le Conseil d'Etat. Entre 2011 et 2014, une multitude de chantiers devraient s'ouvrir dans le canton de Neuchâtel comme autant d'articulations urbaines et régionales autour de sa future colonne vertébrale, le TransRUN. De leur côté, les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont créé en 2008 une association chargée de la mise en œuvre des mesures retenues dans leur contrat d'agglomération. Le contrat signé le 1^{er} février 2010 sera présenté aux Conseils généraux dans une séance commune d'ici l'été 2010.

- **Annexe : contrat d'agglomération - Pour en savoir plus sur le RUN : www.lerun.ch**